



différence de salaire malgré un coefficient similaire

Par **bellisa**, le **19/09/2012** à **10:52**

bonjour,

je suis employée dans un cabinet d'architecture depuis 15 ans. j'ai le même coefficient que la fille du patron (qui ne travaille avec nous que depuis 4 ans) et elle gagne plus de 200€ de plus que moi. nous faisons exactement le même boulot, les mêmes responsabilités ...

qui puis je interpeler pour que les salaires soient similaires? mon patron ne veut rien entendre

il fait actuellement l'objet d'un contrôle d'Urssaf, puis je les appeler?

je suis déjà aller voir l'inspection du travail qui me dit qu'elle ne peut rien faire !!! j'ai halluciné!

merci pour vos réponses!

l.

Par **P.M.**, le **19/09/2012** à **10:59**

Bonjour,

Ce n'est ni l'URSSAF ni l'Inspection du travail qui pourrait réellement prendre une décision mais le Conseil de Prud'Hommes si vous le saisissez avec un dossier complet...

Par **bellisa**, le **19/09/2012** à **13:40**

merci pour cette réponse ... je me doutais bien qu'il fallait en arriver là!

je sais que j'ai toutes mes chances de voir mon salaire revalorisé mais bonjour l'ambiance au bureau ensuite !!! nous ne sommes que 3 dans ce cabinet : mon patron, sa fille et moi !!

ça promet!

merci encore !